



Peut on m'obliger à couper mes arbres?

Par **ekawasaki1**, le **13/04/2011** à **00:41**

Bonjour,

j'ai sur mon terrain 18 peupliers de 25m à 27m de haut. Mon voisin, situé à environ 6m de l'implantation de mes arbres a exigé que je les coupes car selon lui, ils représentent une menace pour sa maison (cet hiver, la tête d'un de mes peupliers a cassé et est tombé dans le chemin séparant nos deux propriétés). Je tiens à préciser que nous habitons en forêt. Après différentes tentatives de notre voisin pour nous faire couper les arbres, celui-ci à fait appel au maire du village qui nous a imposé de les couper et à mis en place un arrêté nous demandant expressément de les couper avant le 29 Avril 2011.

Sachant que ces arbres sont en monté de sève, les couper reviendrait à les abattre directement.

Nous ne sommes pas contre le fait de les ellaguer, mais nous refusons de les abattre.

Peut on nous obliger à les couper ce mois-ci? Et de la même manière, peut on nous obliger à les ellaguer?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Ben cordialement.

Emmanuelle Thureau

Par **amajuris**, le **13/04/2011** à **12:00**

bjr,

quels sont les motifs du maire figurant dans son arrêté pour vous obliger à couper vos arbres ?

votre voisin doit prouver un trouble (actuel et certain) anormal de voisinage.
cdt